

Séance du 7 septembre 2020 à 19 heures 30

SEANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Jérôme SCHÖNI

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020.
2. Assermentation de Mme Franziska PILLY SCHLUEP.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Approbation de la rémunération des élus de Choulex siégeant au groupement intercommunal sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres (projet de délibération N°225/20).
5. Approbation de l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à la réfection du chemin de la Pirotaine (projet de délibération N°226/20).
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Absent : M. Léon BAUDET

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Schöni ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation de Mme Franziska PILLY SCHLUEP

M. J. Schöni annonce la démission de **M. R. Rey** et la décision de **Mme F. Pilly Schluep** d'accepter de le remplacer. Il prend acte de son serment et prie l'Exécutif d'annoncer le changement au Service des affaires communales. Il lui souhaite la bienvenue.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Schöni souhaite un joyeux anniversaire à **M. J. Binder**.

Un courrier a été reçu concernant les décisions de l'ACG soumises au Conseil municipal. Il s'agit de subventionnements du Fonds intercommunal qui peuvent être invalidés si 2/3 des communes les rejettent ou 1/3 des communes si elles représentent au moins la moitié de la population du Canton. Aucune résolution particulière n'est à prendre sur les décisions transmises. Il s'agit de subventions annuelles récurrentes. Ces courriers sont à disposition des Conseillers.

4. Approbation de la rémunération des élus de Choulex siégeant au groupement intercommunal sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres (projet de délibération N°225/20)

M. J. Schöni passe la parole à **M. C. Senglet** qui explique que cette rémunération est prévue dans les statuts et que la délibération est présentée suite à la demande des Conseillers municipaux de Vandœuvres.

M. J. Schöni fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 225/20 est rejeté par 0 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'art. 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2019 approuvant la création du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres et adoption des statuts,
vu la décision du Département de la cohésion sociale du 5 décembre 2019 approuvant la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2019,*

vu l'art. 10 des statuts du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres :

al. 1 Les membres du Conseil intercommunal peuvent être rémunérés par des jetons de présence.

Ceux-ci sont pris en charge directement par la commune qui les représentent.

al. 2 La décision de rémunération est du ressort du Conseil municipal de chaque commune membre,

*Sur proposition de M. le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 0 voix pour, 6 abstention et 5 voix contre***

1) D'allouer des jetons de présence aux membres du Conseil municipal représentant la commune de Choulex au sein du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres.

2) De fixer le jeton de présence à Chf 100.- par séance.

5. Approbation de l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à la réfection du chemin de la Pirotaine (projet de délibération N°226/20)

M. C. Senglet explique que durant les travaux de Bonvard, de nombreuses routes ont été endommagées. La commission des finances, réunie ce soir juste avant le Conseil, a débattu pour savoir si la réparation de ce tronçon était une priorité ou non. Pendant le confinement, l'Exécutif a décidé d'approuver la réfection nécessaire de deux autres routes :

- 1) Tronçon du chemin de Bonvard, chemin de la Pirotaine au chemin des Crêts-de-la-Capite
- 2) Tronçon du chemin des Crêts-de-la Capite, route de Bonvard au croisement du chemin de la Pirotaine.

Il est d'avis qu'il serait judicieux d'entreprendre tous les travaux en même temps, afin de limiter les coûts.

M. J. Binder regrette que ce projet n'ait pas été présenté à la commission des routes avant de passer devant le Conseil. **M. A. Baudet** estime que la commune n'a pas à assumer le retard causé par les entreprises. **M. C. Senglet** précise que le retard est dû à la fermeture des chantiers suite à la COVID et à la reprise tardive des SIG. L'estimation du coût lié à cette situation se monte à plus de Chf 100'000.-. Les réserves diminuent, raison pour laquelle ce crédit complémentaire est demandé.

Mme C. Schaub précise que ce chemin est en « riverains autorisés » suite à la demande d'un riverain. **M. C. Senglet** explique que malgré cette situation, la commune reste propriétaire de ce chemin et se doit de continuer à l'entretenir. A l'époque de la construction des giratoires, un accord avait été trouvé avec le riverain en question qui s'était engagé à ne pas faire recours contre le projet à condition que l'accès à son chemin soit règlementé. Suite à l'engagement pris par la commune, il est difficile de revenir en arrière. Par ailleurs, ce chemin est également d'une grande utilité pour la mobilité douce.

Mme N. Favre s'enquiert de la possibilité de faire participer financièrement les entreprises responsables des dégâts causés notamment par le passage de leurs camions. **M. C. Senglet** explique qu'aucun flagrant délit n'ayant pu être constaté, la démarche ne sera pas valide au niveau juridique.

M. B. Theus suggère de discuter avec la commission des routes pour estimer les besoins d'intervention sur d'autres secteurs susceptibles d'avoir été impactés par les travaux.

M. C. Senglet estime qu'aucune autre route alentours n'a besoin de travaux de réfection pour le moment.

M. C. Senglet précise que la commission des finances a préavisé favorablement ces travaux.

M. J. Schöni fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 226/20 est approuvé par 10 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre, dont la teneur est la suivante :

Exposé des motifs :

Lors de la réalisation de la mise en séparatif des canalisations et des aménagements de surface du hameau de Bonvard, le chemin de la Pirotaine a été fortement endommagé en raison du passage des camions et des voitures. Il est nécessaire d'effectuer la réfection de l'enrobé jusqu'au chemin des Crêts-de-la-Capite.

vu les articles 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le devoir de la commune d'entretenir ses routes,

vu la délibération 192/18 du 18 septembre 2018 approuvant l'ouverture d'un crédit pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard,

vu le préavis de la commission des finances du 7 septembre 2020,

*vu le devis n°7012 de l'entreprise F. SIMOND du 24 août 2020 qui se monte à **Chf 104'921.35 TTC,***

vu les investissements importants à venir et afin de pouvoir disposer de capacité financière suffisante,

*sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 10 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre***

1. D'approuver le projet de réfection du chemin de la Pirotaine.
2. D'ouvrir un crédit complémentaire de **Chf 110'000.-** pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt si nécessaire (jusqu'à concurrence maximum du crédit brut voté) afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. D'amortir la dépense de **Chf 110'000.-** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 6150.00.33001.09 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

6. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez informe que la commission s'est réunie le 31 août 2020 pour la présentation de la commission, des projets entrepris lors de la précédente législature et des projets à inscrire au budget (organisation d'un débat contradictoire sur la 5G et d'une journée sur le thème de l'environnement, ainsi que d'autres propositions). **Mme D. Krähenbühl** a présenté le projet Mobilitri : il s'agit d'un camion qui se déplace sur les communes de la rive gauche pour permettre le tri des déchets. Les tournées devraient démarrer en novembre mais des précisions sont encore attendues. La commission réfléchit à la possibilité d'organiser un événement pour marquer le coup. Des subventions ont été attribuées.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder informe que la commission s'est réunie le 24 août 2020 pour une séance sur la modification du PDCom. A cette fin, un processus a été mis en place avec des consultants externes et un groupe de pilotage a été formé. Une réunion est prévue le 5 octobre avec le mandataire externe. Le dossier « entrée ouest » n'avance pas.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus informe que la commission ne s'est pas réunie, mais qu'une séance est prévue le 28 septembre 2020.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz informe que la commission ne s'est pas réunie. Il précise que l'inauguration du local de pétanque aura lieu le 25 septembre 2020.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni informe que la commission s'est réunie ce soir avant le Conseil afin de discuter notamment de la délibération 226/20. La commission a également passé en revue les incivilités à déplorer sur la commune et va se pencher sur cette problématique.

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub informe que la commission s'est réunie les 29 juin et 31 août 2020. Elle tient à remercier **M. P. Droze** pour la transition et **M. F. Cortat** pour son aide au niveau de la mise en page du 1^{er} Info Choulex 2020 qui sera distribué prochainement.

Le Calendrier 2021 regroupera des œuvres d'artistes choulésiens. La commission aimerait sortir le prochain Info Choulex en décembre et elle encourage tout le monde à y participer. Il a été demandé de prévoir un montant au budget pour la réfection du site et la création d'une charte graphique.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan informe que la commission se réunira le 14 septembre 2020. Il a fait le tour des routes avec **Mme A. Meylan** pour déterminer les travaux à entreprendre.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Mme L. Comin informe que la commission se réunira le 21 septembre 2020.

Sociale-Aînés

M. P. Droze informe que la commission s'est réunie le 29 juin 2020. La sortie des aînés est maintenue : croisière sur le Léman, repas sur le bateau et visite du musée du Léman à Nyon.

Les subventions suisses et internationales sont passées en revue. Un formulaire disponible sur le site de la commune permet aux associations de déposer leur demande deux fois par année. La commission se réunit ensuite pour en discuter. Un montant est versé à la Fédération Genevois de Coopération (FGC) qui fait l'intermédiaire avec les associations internationales, fait le suivi et se porte garante.

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation s'est réunie les 10 et 31 août pour discuter de l'avancement de la rénovation des 111-113-115, route de Choulex (l'autorisation est entrée en force depuis le 17 août) et des affaires courantes (loyers, travaux, etc.). Un règlement interne au conseil de la fondation a été examiné. Le nombre de locataires et d'immeubles a augmenté, ce qui nécessite une réorganisation des tâches. Une réunion est prévue en octobre.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

Mme D. Krähenbühl informe qu'elle n'a eu aucun retour de **M. C. Pétremand** qui est encore au comité jusqu'à la fin de l'année civile. Elle lui posera la question avant le prochain Conseil.

7. Communications de l'Exécutif

M. C. Senglet informe que :

- Mobilitri : il précise qu'il ne s'agit pas de trier tous les déchets mais uniquement les encombrants, le but étant d'en supprimer la levée porte à porte.
- Local pétanque : il explique que le nombre d'invités à l'inauguration est restreint selon les mesures COVID. Suivant les réponses obtenues, la liste pourrait être ouverte à plus de monde.
- 23 juin : il s'est rendu avec **Mme D. Krähenbühl** à la réunion mensuelle de l'ACG lors de laquelle la loi sur les déchets a été abordée.
- 25 juin : il a rencontré **M. Marc Jaquet**, adjoint au maire de la commune de Meinier, pour la réfection de la partie des routes qui se trouve sur le territoire meinite. **M. C. Senglet** est dans l'attente de sa décision concernant une éventuelle participation.
- 1^{er} juillet : il a reçu **Mme l'Ambassadrice d'Autriche, son Excellence Elisabeth Tichy-Fisslberger**, venue se présenter au nouveau maire.
- 6 juillet : il a reçu les habitants du chemin des Briffods suite aux problèmes de nuisances qui ont marqué l'été. De nombreuses déprédations ont été constatées : stores manquants et table de ping-pong cassée. Les enregistrements de la caméra de vidéosurveillance ont été visionnés et plainte a été déposée. La commission de la sécurité a déploré l'inaction de l'Exécutif face à ces problèmes. Il serait possible de mettre en place d'autres mesures (augmentation du taux de présence des APM par exemple) mais dans la limite du budget. **M. C. Senglet** a discuté avec le poste de police de la Pallanterie pour savoir pourquoi les agents ne sont pas montés le soir où ils ont été appelés. Ils sont désolés de ne pas avoir pu intervenir, les ordres de priorité ce soir-là semblant rendre impossible cette intervention.
- 13 juillet : réunion avec Vandœuvres pour le groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires, au niveau de l'Exécutif uniquement. Il a eu le plaisir de faire connaissance avec **Mme Laurence Miserez**, Maire de Vandœuvres.

- 16 juillet : il a eu rendez-vous au stade pour le devis de réfection du couvert.
- 20 juillet : il a reçu le bureau Tanari pour finaliser les travaux du local pétanque.
- 10 août : il a reçu le président du FC Choulex concernant la réouverture de la buvette.
- 20 août : il a déposé plainte au poste de police de la Pallanterie pour les dégradations constatées autour de la salle communale.
- 24 août : **M. P. Rechsteiner** est venu présenter le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) au nouvel Exécutif.
- 31 août : il a reçu le nouveau commandant a.i. des pompiers de Cologny (ChoColVan), **M. Raphaël Yarisal**.
- Il se rend tous les jeudis à 14h au rendez-vous de chantier de Bonvard. Les habitants commencent à s'impatienter mais les travaux devraient bientôt se terminer. Il informe que le domaine communal a été récupéré, ce qui modifie beaucoup le paysage.

Mme D. Krähenbühl informe que :

- 25 juin : avec **Mme L. Comin** et **M. Q. Meylan**, elle a rencontré les élèves pour la distribution des cadeaux, moment de partage qui fut fort sympathique. Un apéritif fut organisé le soir par l'APECH, réunissant les divers intervenants (parents, enseignants, animatrices, etc.). Elle les remercie pour cet agréable moment.
- Début août, elle a participé au lâché de 8 cistudes dans les marais de Rouelbeau, événement qui a réuni beaucoup de monde autour des membres de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), qui mène un programme de réintroduction de cette tortue indigène. A terme, une cinquantaine de ces animaux devraient repeupler la Seymaz.
- 12 août : première réunion du groupe de pilotage pour la mise à jour du plan directeur communal, composé de **M. J. Binder**, **Mme C. Mathez**, **M. C. Senglet**, **Mme D. Krähenbühl**, **M. Pascal Tanari** et **M. Fabio Dubs** (délégué au Département du territoire).
- 13 août : elle a reçu avec **Mme Valérie Noël** la représentante des TPG, **Mme Nathalie Rey**, venue donner une information sur la nouvelle plateforme TPG-communes qui permettra à la population d'acheter son abonnement directement en ligne avec la subvention communale et qui remplacera le système actuel. Elle devrait être mise en place d'ici le début de l'année.
- 26 août : avec **M. Joël Willemsen**, elle a rencontré **Mme Nathalie Guedj**, responsable des enseignants, ainsi que **M. Raffaele Cremonte**, responsable local du GIAP. Beaucoup de travaux ont été réalisés dans l'école pendant l'été. Les tableaux TBI ont été installés et tout fonctionne bien.
- 1^{er} septembre : elle a reçu une délégation de l'Office cantonal de la détention venue présenter le projet qui vise à favoriser l'économie circulaire au niveau des établissements pénitentiaires. Il s'agit de voir comment ces derniers peuvent interagir avec les communes, afin de ne plus être vus comme une source de nuisances (alimentation, recyclage, ateliers de réparation, mobilité, etc).
- 3 septembre : elle a suivi l'atelier Communes-Climat proposé par le Service du développement durable. Il traitait de la planification territoriale et des outils pour atteindre les objectifs fixés par le Canton pour l'urgence climatique. Un nouveau guide à l'usage des communes a été présenté. Toutes les informations seront communiquées ultérieurement aux membres du Conseil. Il a également été question du nouveau plan d'urgence renforcé pour le climat. Ce plan fera l'objet d'une consultation en ligne.

Mme A. Meylan informe que :

- 24 juin : avec **Mme D. Krähenbühl**, elle a visité les locaux de la voirie et du stade. Elles ont pu échanger avec **M. Alain Ratte**, **M. Bastien Geinoz** et **M. Joël Willemsen**, afin de déterminer les besoins et améliorations à apporter.
- 20 juillet : avec **Mme D. Krähenbühl**, elle a rencontré **M. Michel Savary** (Trafitec) et **M. Daniel Devaud** (Office cantonal des transports) pour évaluer les possibilités de modification du carrefour de la Croix et le déplacement du passage piétons sur la route cantonale. Des propositions sont attendues.

- Juillet-août : elle a suivi la finalisation des travaux au local de pétanque. L'inauguration est prévue le 25 septembre 2020.
- 21 août : avec **Mme D. Krähenbühl** et Solstis, elle a réceptionné au stade l'installation des panneaux photovoltaïques qui est déjà en fonction.
- 28 août : elle a eu rendez-vous avec **M. Guillaume Michon** (entreprise SOLFOR) qui a fait part des travaux planifiés sur le dernier tronçon de la route des Jurets, entre le local des pompiers et le pont. Les pompiers ont été informés que la route sera fermée pendant 2-3 nuits selon une date à déterminer, mais que l'accès est garanti.
- 5 septembre : elle a fait le tour des routes avec le président de la commission, **M. Q. Meylan**. Il en sera discuté en commission.
- Les SIG devraient terminer les travaux à Chevrier d'ici fin octobre. Les enrobés seront posés dans la foulée. Par contre, rien n'a été prévu pour l'aménagement de surface. Elle a demandé à **M. Michel Savary** de préparer un projet pour en discuter prochainement lors d'une commission élargie routes et mobilité.
- La salle communale est ouverte pour l'école et le parascolaire uniquement. Dès lundi 14 septembre, elle sera à nouveau ouverte pour les sociétés, avec des conditions sanitaires strictes.

8. Propositions individuelles et questions

M. J. Binder :

- Il réclame les codes wifi qui auraient dû être transmis depuis la dernière réunion du Conseil.
- Il aimerait connaître la position de l'Exécutif quant au projet en cours d'installation d'une antenne 5G à Chevrier. **M. C. Senglet** répond qu'aucune demande n'a été reçue à la commune. Le cas échéant, la requête passera devant la commission des préavis. Il précise qu'une autorisation n'est pas requise pour installer la 5G sur l'antenne existante de la Gouille-Noire.
- Il s'inquiète de la reprise des travaux dans la maison au 15, chemin des Briffods : **M. C. Senglet** explique que la propriétaire avait demandé deux autorisations : une pour la modification de la maison (à laquelle la commune a fait opposition) et une autre pour la terrasse (qui lui a été accordée). Il était précisé que le vide sanitaire sous la terrasse doit être inoccupé. Ce dossier est en procédure depuis 7 ans. Le jugement rendu le 4 août a donné raison à la commune. La propriétaire a jusqu'au 14 septembre pour faire recours au Tribunal fédéral.
- Il demande quelle commission est chargée des boîtes à livres. Il s'agit de la commission Animation-Culture-Sports mais **M. C. Pétremand** a gentiment accepté de s'en occuper. **M. J. Binder** suggère de s'inspirer des affiches de Puplinge pour réglementer la dépose des livres.
- Il ne comprend pas que la rencontre avec **M. Michel Savary** et **M. Daniel Devaud** n'ait pas été annoncée lors des diverses commissions relatives à la mobilité. **Mme D. Krähenbühl** répond que la suppression du passage piétons n'est pas effective mais qu'il est estimé dangereux. Un autre emplacement doit être trouvé. Le projet initial de **M. Michel Savary** doit être revu. **Mme D. Krähenbühl** regrette de ne pas en avoir parlé lors des divers.

Mme N. Favre relève que la salle communale sera rouverte dès lundi 14 septembre pour les cours et les assemblées générales, mais pas pour les privés. Il lui est répondu que les mesures seront adaptées en fonction des décisions du Conseil fédéral.

Mme C. Schaub revient sur le problème épineux des déchetteries. Elle estime que les indications sur les panneaux ne sont pas précises (jours, heures) et demande ce qui pourrait être fait. **Mme D. Krähenbühl** va faire le tour des déchetteries. Elle conçoit que les contrôles sont compliqués et qu'il faut les améliorer. Le problème est récurrent sur tout

le Canton. **Mme C. Schaub** suggère de revenir au système d'un garde cultures et se demande si une personne pourrait être engagée pour ce travail, afin d'aborder le problème de manière plutôt pédagogique que répressive. **M. C. Senglet** se rappelle qu'un projet intercommunal avait été mentionné et il va se renseigner pour voir où il en est.

M. Q. Meylan ne comprend pas pourquoi les drapeaux n'ont pas orné les mâts de la commune pour le 1^{er} août. **M. C. Senglet** répond que suite à la période post Covid et à l'annulation des promotions, ils n'ont pas pensé à les faire installer.

Mme N. Favre demande si la commune a été informée de la venue d'un nouveau curé au 1^{er} septembre. Il s'avère qu'aucune information n'a été transmise officiellement.

M. B. Theus revient sur la dernière parution de la Tribune Rive-Lac et estime que le terme « soporifique » qualifiant certains discours du 1^{er} août est malvenu. La journaliste représente la commune et a fait preuve de maladresse. **Mme A. Meylan** se rendra à l'assemblée générale de la Tribune Rive-Lac et fera part de ces remarques.

M. J. Schöni remercie l'assemblée et lève la séance à 21h06.
07.09.20/kcr